

GARRIGUES

COVID-19: Le Maroc proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet

Le Décret n° 2.20.406, publié au Bulletin Officiel le 9 juin, a prorogé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet.

La date de finalisation de l'état d'urgence sanitaire initialement prévue était le 20 avril, puis le 20 mai et ensuite le 10 juin. D'un point de vue fiscal, la nouvelle prorogation de cet état comporte l'extension jusqu'au 10 juillet de la suspension de l'écoulement de tous les délais établis par les textes législatifs et réglementaires mise en place par le Décret-loi n° 2.20.292, publié au Bulletin Officiel le 24 mars. Par conséquent, l'écoulement desdits délais est suspendu pendant cent huit jours calendaires (le délai qui court entre le 24 mars et le 10 juillet).